



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042016	et clos le	31032017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A NET RENOVATION 29 rue de Soultz 68700 UFFHOLTZ France	29 rue de Soultz 68700 UFFHOLTZ
SIRET 80194126100035	14 B 398 TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Adresse du principal établissement :	DATE D'ENREGISTREMENT AU GREFFE : 12/12/17 N° DU DEPOT : B7473

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

LE GREFFIER

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux crépissage, isolation Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	Déficit	279
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquiés)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet Auditcom Sàrl 20 rue Paul Schutzenberger 68200 Mulhouse Tél : 03320399	Certifié conforme à l'original Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 15072017 Lieu : Mulhouse Qualité : Président Nom du signataire : M. YESILKAYA

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	15 621	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise A NET RENOVATION										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 29 rue de Soultz 68700 UFFHOLTZ															
SIREN 8 0 1 9 4 1 2 6 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2					
Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 1 7															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014		016									
	Immobilisations corporelles *		028	13 866	030	1 419			12 447						
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)				044	13 866	048	1 419			12 447				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	22 253	052				22 253					
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	4 095	070				4 095					
		Autres* (3)		072	3 186	074				3 186					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	4 585	086				4 585						
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II				096	34 119	098				34 119					
Total général (I + II)				110	47 985	112	1 419			46 566					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120		1 000					
	Écarts de réévaluation							124							
	Réserve légale							126		100					
	Réserves réglementées*							130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)							132							
	Report à nouveau							134		6 226					
	Résultat de l'exercice							136		382					
	Provisions réglementées							140							
Total I							142		7 707						
Provisions pour risques et charges							Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		10 800					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166		12 551					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)							172	4 337	15 508					
	Produits constatés d'avance							174							
Total III							176		38 859						
Total général (I + II + III)							180		46 566						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		13 316						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.															

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en listé)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A NET RENOVATION**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 0 3 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	44 296
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	3 700	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	47 996
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	12 673	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(3 232)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier.....)				242	15 718	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	874	244	1 370	
	Rémunérations du personnel*				250	12 367	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 345	
	Dotations aux amortissements*				254	1 349	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262		
Total des charges d'exploitation (II)						264	47 591
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	405
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290	1	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }					300	24	
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	382
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	382	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	24	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350 685	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 352 Déficit col. 2	354 279
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 370 Déficit col. 2	372 279

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A NET RENOVATION

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A NET RENOVATION

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A NET RENOVATION										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	12 150	444		446	12 150		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	1 167	464		466	1 167		
	Autres immobilisations corporelles	470	550	472		474		476	550		
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	550	492	13 316	494		496	13 866		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 074	534		536	1 074		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	138	554		556	138		
	Autres immobilisations corporelles	560	70	562	138	564		566	207		
TOTAL			570	70	572	1 349	574	576	1 419		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A NET RENOVATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	279
Total des déficits restant à reporter	870	279

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 218
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 337
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A NET RENOVATION		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01042016		31032017	
et clos le :		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case) 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 7

SIREN 8 0 1 9 4 1 2 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A NET RENOVATION

ADRESSE (voie) 29 rue de Soultz

CODE POSTAL 68700

VILLE UFFHOLTZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YESILKAYA Prénom(s) Necmettin
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 11021977 N° Département 99 Commune Turquie Pays TR
 Adresse : N° 29 Voie rue de Soultz
 Code Postal 68700 Commune UFFHOLTZ Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A NET RENOVATION
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 29 rue de Soultz
68700 UFFHOLTZ
N° siren : 801 941 261 00035 RCS Mulhouse

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 juillet 2017**

L'an deux mille dix sept, et le vingt juillet à Uffholtz,

Monsieur YESILKAYA Necmettin

Propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la SASU A NET RENOVATION, associé unique de la dite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, Monsieur YESILKAYA Necmettin, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ❖ l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- ❖ l'affectation des résultats de cet exercice,
- ❖ a délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 382 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 382 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	382 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	382 euros

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, l'associé est informé que les distributions bénéficient d'une réfaction de 40 % en termes d'imposition personnelle sur le revenu.

Selon l'article L.136-7-1-1° du code de la Sécurité Sociale, un dividende net sera mis en paiement après déduction des prélèvements sociaux au taux de 15.5%.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

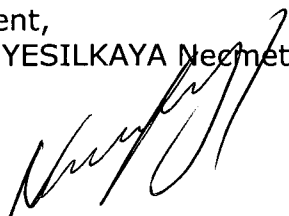


QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le Président,
Monsieur YESILKAYA Necmettin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Necmettin Yesilkaya', written over the printed name.

A NET RENOVATION

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 29 rue de Soultz

68700 UFFHOLTZ

N° siren : 801 941 261 00035 RCS Mulhouse

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
20 juillet 2017**

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

2° RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 382 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	382 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	382 euros

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, l'associé est informé que les distributions bénéficient d'une réfaction de 40 % en termes d'imposition personnelle sur le revenu.

Selon l'article L.136-7-1-1° du code de la Sécurité Sociale, un dividende net sera mis en paiement après déduction des prélèvements sociaux au taux de 15.5%.

3° RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur YESILKAYA Necmettin et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du nouveau code de commerce.

4° RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Uffholtz, le 20 juillet 2017

Le Président,
Monsieur YESILKAYA Necmettin



A NET RENOVATION

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 29 rue de Soultz

68700 UFFHOLTZ

N° siret : 801 941 261 00035 RCS Mulhouse

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2017

Monsieur YESILKAYA Necmettin, associé unique et président de la SASU A NET RENOVATION, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 47 996 euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de : Travaux crépissage.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 47 591 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres charges externes	15 718 euros
- Rémunération du personnel	12 367 euros
- Charges sociales	7 345 euros
- Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	12 673 euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 382 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 382 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	382 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	382 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge de caractère somptuaire ni de dépense du relevé des frais généraux exclue des charges déductibles fiscalement.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

A Uffholtz le : 20 juillet 2017

Le Président
Monsieur YESILKAYA Necmettin

